



6310, avenue Somerled
Montréal (Québec) H3X 2B8
Téléphone : 514 596-3384
Télécopieur : 514 788-1671

Séance du conseil d'établissement

Lundi 7 octobre 2013

Salon du personnel

18 h 36 à 21 h 30

Procès verbal

Présences :

Représentants de l'école : Marie-Josée Normandin, Manon Charland, Édith Faner, Catherine Cellier, Dalia Chauveau, Nathalie Lafond.

Représentants des parents : Mourad Debbabi, Claudia Boldea, Ann Claude Simoneau, Véronique Hébert, Marie-Christine Brunelle.

Représentante additionnelle : Marie-Josée Mastromonaco, Commissaire.

Absences : Agnès Dartiailh – congé de maternité.

Public : Joyce Healey et Nadia Tabib

1. Ouverture de l'assemblée :

1.1. Mot de bienvenue et tour de table

L'Ordre du jour est revu. M. Debbabi ajoute des points à l'agenda dans la section Varia. Mme Simoneau propose l'adoption de l'ordre du jour. Mme Hébert seconde. L'ordre du jour est adopté.

Les participants au CE se présentent.

1.2. Prise des présences et vérification du quorum.

Les présences sont prises. Mme Agnès Dartiailh est en congé de maternité et devra être remplacée. Une proposition sera faite par la direction à la psychoéducatrice de se joindre à nous.

2. Question du public :

a) Allocation de budget sous varia : une question du public au sujet des budgets sera répondue dans la section Varia.

b) Espace et capacité d'accueil :

La question du manque d'espace dans l'école Marc Favreau est amenée à l'agenda.



Commission
scolaire
de Montréal

La présence de classes d'accueil dans l'école l'an prochain est discutée. Les enfants des classes d'accueil de l'école Marc-Favreau sont des enfants du quartier qui fréquenteront notre école l'an prochain. Mme Mastromonaco confirme que c'est leur école de quartier et que c'est le meilleur moyen d'intégration que de fréquenter leur école. Il y a des enfants de NDG qui fréquentent des écoles de Ville-Émard. Il n'y a pas de classe d'accueil dans toutes les écoles, notamment parce qu'il n'y a pas suffisamment de place. Mme Mastromonaco présente un survol de ce en quoi consiste l'accueil des enfants à la CSDM. Parmi les solutions pour remédier au manque d'espace, il est discuté de la possibilité de déplacer les classes d'accueil. Certains locaux sont libres à l'English *Montréal School Board*. Mme Normandin a déjà visité ces locaux. Il y aura une consultation avant qu'une décision ne soit prise à cet effet.

Mme Faner se demande si nous avons un pouvoir pour déplacer les classes d'accueil. Un article de loi a été évoqué (article 93). Le CÉ est consulté sur l'utilisation des locaux. Cependant, le droit d'utiliser les locaux pour une vocation d'éducation revient à l'organisation scolaire.

Mme Hébert se montre désenchantée par rapport à l'idée des locaux vides à l'école Notre-Dame-de-Grace en septembre 2014. Elle se questionne à savoir comment on choisit qui occupera ces locaux.

Mme Mastromonaco explique que d'autres options ont été étudiées par elle et Mme Normandin pour déplacer des classes en septembre 2014. Mme Mastromonaco confirme que le comité de parents prendra les décisions au niveau de l'utilisation des nouveaux locaux.

Mme Chauveau sensibilise les membres du CÉ à l'importance de penser en premier aux enfants et non pas aux locaux.

M. Debbabi se questionne à quel moment nous avons le pouvoir de refuser d'accueillir de nouveaux élèves dans l'école. Une question est posée à savoir si le domicile de l'élève justifie qu'il soit accueilli dans l'école et quel serait le plafond maximal pour le nombre d'élèves dans une école déjà trop remplie.

Mme Catherine Cellier rappelle que nous avons déjà débattu de cette question à la dernière réunion et que ce sera une décision à long terme. Elle nomme qu'aucun enfant ne semble malheureux dans l'école actuellement. M. Debbabi nomme toutefois que les parents sont insatisfaits et inquiets.

Mme Mastromonaco explique que ce sera à l'ordre du jour à la prochaine réunion du comité de quartier.

D'autres options sont discutées. Par exemple, la possibilité d'avoir des locaux annexés à l'école dans un bâtiment préfabriqué a également été étudiée. Ce projet

semble peu esthétique et peu réaliste, notamment parce que le corridor de ralliement serait très long et très coûteux. La Ville s'opposerait aux écoles en modulaire en façade (sauf si leur façade est faite de brique). Sur le terrain de soccer, derrière l'école, un bâtiment modulaire (de 5 ou 6 locaux) pourrait être envisageable. Il y aurait un raccord avec la sortie C de l'école. Pour ce projet, un consentement devrait être obtenu de l'EMSB.

D'autres alternatives, seraient de positionner des modulaires dans la cour d'école. Toutes ces alternatives sont possibles pour septembre 2014.

Mme Mastromonaco confirme que nous retrouverons deux locaux différents pour la musique et la bibliothèque en septembre 2014 et qu'en 2016 il y aura d'autres ouvertures d'écoles ce qui devrait désengorger l'école Marc Favreau.

Mme Brunelle rapporte qu'il y a déjà 3 ans que la problématique de la surpopulation est sur la table et s'inquiète de la lenteur de mettre en place des mesures pour prévenir et remédier à la situation.

Mme Mastromonaco sensibilise les membres du CÉ en disant qu'il semble trop tôt pour prendre des décisions sur les classes qui seront déplacées l'an prochain.

Mme Hébert propose que l'on réaffirme dans la fermeté notre désir de récupérer au minimum notre bibliothèque et notre local de musique. Le CÉ appuie la proposition à l'unanimité.

- c) Mme Joyce Healey présente deux questions du public. Tout d'abord, elle renomme l'enjeu de la bibliothèque. Il reste 2 tables et 8 chaises pour les enfants dans la bibliothèque ce qui est largement insuffisant pour répondre aux besoins des classes. Heureusement, chaque groupe aura 30 minutes de bibliothèques et un groupe de 4^e année aura 1 h aux 2 semaines. Au nom des parents du Comité de bibliothèque, Mme Healey s'inquiète qu'aucune action n'ait été entreprise depuis la rencontre du 5 septembre 2014 pour pallier difficultés aux rencontrées dans la cohabitation de la musique dans le local de bibliothèque. Elle rapporte que la bibliothèque ouvrira ses portes aux élèves le 16 octobre 2013. Le comité de la bibliothèque se montre soucieux de la réussite éducative des élèves. Elle soulève l'augmentation de la clientèle et les changements au niveau de l'attribution et de l'occupation des locaux. Elle souhaite faire part du mécontentement face au manque d'espace et demande aux membres du CÉ de l'école Marc Favreau de concrétiser une résolution face aux manques de locaux. Elle recherche à ce que les locaux des maternelles d'accueil soient déplacés dans d'autres institutions de la commission scolaire de Montréal. Mme Healey appuie ses propos d'un texte qui sera annexé au procès-verbal.
- d) Mme Healey présente une deuxième question sur le sujet de l'allocation des budgets. Elle explique que plusieurs parents et intervenants se sont réunis le 4 octobre 2013. Pour la cohabitation musique et bibliothèque, les parents suggèrent

l'achat de 30 « poufs » pour que les élèves et enseignants puissent s'asseoir pendant leur période de bibliothèque. D'autres mobiliers pour le rangement des instruments de musique pendant les périodes de bibliothèques seraient à acquérir. Ces achats s'élèveraient à 4000 \$.

Mme Mastromonaco informe que toute soumission et tout appel d'offres doivent être approuvés par la direction.

Mme Normandin a fait le budget de l'école. Un montant pourrait être alloué pour ces achats à partir d'un fond exceptionnel. Tout ceci ne ferait pas partie du fonds 4. Elle explique que la direction générale autorise, exceptionnellement, un déficit pour obtenir ce type de matériel. Elle explique qu'il y a un processus pour faire l'achat du mobilier suite à une consultation du Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE). Le matériel devra être commandé par des fournisseurs pré-approuvés par la CSDM. Pour ce qui est des étagères pour les xylophones, un parent bénévole, M. Leroux, sera contacté. On parle de matériel très spécifique qui doit être personnalisé.

Pour les « poufs-poires », une rencontre a été réalisée avec le comité de bibliothèque pour établir les besoins. Ces « poufs-poires » doivent répondre à certaines normes pour l'hygiène et la durabilité.

M. Debbabi rappelle le CÉ à l'ordre en indiquant que la décision quant à ce qui est acheté appartient à un autre comité (CPEPE). Le CÉ est cependant consulté sur leurs opinions quant à l'achat des « poufs-poires ».

- e) Horaire. M. Nicolas Hallée demande à vérifier s'il serait possible de modifier l'horaire de l'école afin que les élèves commencent plus tard. La directrice nous informe que l'école est soumise à l'horaire du service des transports. Il faudrait changer avec une autre école qui commencerait à un autre horaire. Mme Mastromonaco informe que cet horaire consiste en une économie de plusieurs millions de dollars. Elle se montre à l'aise d'ouvrir la question avec un comité de quartier. Mme Faner s'informe si les parents seront concertés. Mme Normandin confirme que les parents seront concertés.
- f) Classe d'anglais. M. Nicolas Hallée se montre déçu du contenu des cours d'anglais qui semblent de niveau débutant pour certains élèves qui sont déjà bilingues. Mme Normandin explique qu'il y a cette problématique dans le quartier. Normalement, les élèves plus forts auront des travaux d'enrichissement à faire en classe. Par ailleurs, l'enseignant doit s'en tenir au programme de formation au primaire dont les objectifs ne sont pas de développer le parfait bilinguisme des enfants, mais d'avoir une connaissance fonctionnelle de l'anglais. L'enseignant actuel sera sensibilisé à ces adaptations possibles. Mme Dalia confirme que l'enseignant d'anglais cherche déjà des adaptations. Mme Brunelle se questionne et compare la position de l'école Marc Favreau avec d'autres écoles du quartier.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 11 juin et du 5 septembre 2013.

Les ordres du jour sont lus et adoptés.

Mme Mastromonaco souhaite modifier le fait au point « s' que les découpages se font pour janvier (elle souhaite que l'on enlève les années). Il n'y aura pas de redécoupage actuellement. Il y aura un redécoupage du quartier en 2015.

Sur l'ordre du jour du 10 juin 2013, il faudra modifier « Ordre du jour » par « Procès-verbal ».

Mme Brunelle nous informe que les procès-verbaux de l'an passé ne sont pas sur le site internet et souhaite qu'une mise à jour du site internet soit faite.

4. Élections :

4.1. Nomination du président, du vice-président et du secrétaire

M. Debbabi est proposé par Mme Hébert et Mme Simoneau seconde la proposition. M. Debbabi accepte le poste de président. Mme Simoneau propose Mme Brunelle, Mme Hébert seconde. Mme Brunelle accepte le poste de vice-présidente. M. Debbabi propose Mme Simoneau comme secrétaire, Mme Hébert seconde la proposition. Mme Simoneau accepte le poste de secrétaire.

4.2. Mot du président

Un bref mot de présentation est offert par M. Debbabi.

4.3. Mot de la directrice

4.3.3 Climat de l'école.

Mme Normandin informe que les difficultés rencontrées avec le manque d'espace, le climat est excellent dans l'école. La problématique est temporaire pour un an. Tous semblent heureux et s'accommodent de la situation. Par ailleurs, il y a des problématiques d'intimidation de la part de parents. Le point sera abordé plus longuement au point 5.1.7. Un parent aurait fait de l'intimidation à un autre parent. Mme Normandin souhaite interpeller le CÉ à cet effet.

4.3.4 Cap sur la prévention.

Nous continuons le projet de prévention qui vise à mettre en place des interventions à plusieurs paliers pour rejoindre le plus grand nombre d'élèves. Les enseignants de maternelles auront de la formation. Mme Charland et Mme Normandin sont allées en formation pour accompagner l'équipe-école. Ce

plan d'intervention serait très efficace au niveau des résultats scolaires et serait appliqué dans les classes avec les titulaires.

4.3.5 Pédibus/Trottibus

Les parents recevront un sondage sur le projet « Pédi-bus » qui s'appellera « Trottibus » pour ce projet qui est associé à la Fondation canadienne du Cancer. L'école se cherche un parent qui pourra être légèrement rémunéré pour coordonner le projet. Le projet pourrait contourner le manque de stationnement autour de l'école et promouvoir la santé de nos jeunes. Le projet sera lancé en février ou en mars 2014.

4.3.6 Fête de la rentrée.

Mme Normandin rapporte que la fête de la rentrée a été agréable sous le thème « On célèbre, c'est le party ». L'activité physique a été favorisée pendant cette célébration. Il y a, par contre, eu des commentaires du voisinage ceux-ci se sont plaints de bruits.

4.3.7 Chemin des écoliers

Le sondage sur la lecture du Chemin des écoliers paru dans ce même bulletin distribué le jeudi 3 octobre 2013 a donné lieu à 18 réponses. Mme Hébert avait déjà soulevé la problématique des multiples copies reçues par les parents qui ont plus d'un enfant. Mme Brunelle informe que les enfants plus âgés aiment le lire et que donc la version papier pourrait être toujours utile à certain. Il est envisagé d'envoyer les documents par courriel. Mme Chauveau suggère que les parents qui n'ont pas de courriels puissent le recevoir en copie papier.

Dans ce document, le calendrier semble le plus utile.

5. Travaux du conseil

5.1 Dossier d'information

5.1.1 OPP budget de fonctionnement

Les parents du CÉ peuvent faire appel à un fond de 50 \$. Historiquement, ce budget a souvent servi à la création du bottin des élèves.

5.1.2 Déclaration de clientèle

Actuellement, l'école accueille 473.

5.1.3 Classe de 2^e et 3^e année

Il y a une classe mixte de 2 et 3^e année. Les parents de cette classe sont mécontents. Ils ont la perception d'avoir 50 % d'un enseignant pour la 2^e année et 50 % pour un enseignant de 3^e. Ils ont fait appel à la CSDM qui a octroyé un poste à 40 % de tâche pour cette classe. Ce 40 % d'enseignant supplémentaire ne touchera pas au budget des autres membres du personnel de l'école.

Mme Normandin sensibilise qu'il faut fonctionner en atelier et que les difficultés d'enseignement magistraux se complexifient.

Mme Lafond soulève l'idée que toute l'école puisse bénéficier des services de cet enseignant supplémentaire.

Mme Mastromonaco explique que ce sont surtout les parents des élèves de 3^e année qui sont inquiets. Elle rapporte les propos d'une réunion avec les parents de cette classe en présence de la conseillère pédagogique et les limites à déplacer des élèves de cette classe. Mme Charland explique que toutes les conditions ont été mises en place pour créer cette classe de façon optimale.

La classe a été sélectionnée avec un plus petit ratio, avec des élèves autonomes et sans handicap ou difficulté d'apprentissage.

La recherche de l'enseignant qui comblera le poste est en cours. La direction est sensible au fait que cet enseignant soit en chimie avec l'enseignante actuelle. Mme Normandin n'a pas engagé de professeur supplémentaire puisqu'elle tient à la chimie entre les deux enseignants. Il sera impossible de scinder la classe puisque nous n'avons pas plus de locaux.

Mme Faner nous demande comment l'enseignante se sent d'avoir cette tâche.

Mme Lafond explique avoir composé les groupes en fonction de cette classe combinée et nomme une injustice que cette enseignante reçoive de l'aide dans sa classe alors que les enfants les plus problématiques se retrouvent dans les autres classes qui auraient plus besoin de cette aide supplémentaire.

M. Debbabi explique que l'an dernier le CÉ s'était opposé à cette option qui s'est réalisée.

Mme Hébert appuie l'idée des classes multi-âges. Elle croit en la capacité d'apprentissage des enfants dans des modèles multi-âges.

Mme Faner se questionne sur l'impact sur les enfants d'un enseignant supplémentaire.

Mme Boldea partage son expérience d'avoir fréquenté une classe multi-niveau dans son enfance.

Mme Simoneau favorise l'idée d'accepter les ressources supplémentaires.

Mme Charland explique que ces ressources viennent d'un besoin de parents et que finalement, cette ressource supplémentaire obtenue semble créer un climat de tension.

CÉ recommande que cette ressource soit utilisée au besoin de façon flexible. Cette ressource sera particulièrement utile lors de la préparation des examens du MELS.

Mme Mastromonaco se questionne sur les actions qui pourraient être prises par l'école pour soulager effectivement les parents de cette classe. Ce sont des parents inquiets et qui ont besoin d'être rassurés.

5.1.4 Budgets de l'école

Mme Normandin présente un budget alloué où environ 23 000 \$ sont en moins (environ 10 % de moins de budget de l'école). Le budget de la bibliothèque n'a pas été touché. Il y a eu une augmentation du budget de l'école Montréalaise de 3685 \$. Le budget de l'opération solidarité est calculé en fonction du code postal, du revenu de la famille, la scolarité de la mère et l'activité à temps plein sur le travail et un autre facteur. Un budget est établi en fonction de la « qualité de l'élève ». Ce budget est réduit de 18 000 \$. Ces montants étaient habituellement utilisés pour payer les services de technicien en éducation spécialisé (TES). Malgré cette baisse, Mme Normandin doit arriver à l'équilibre budgétaire.

Il pourrait y avoir une fluctuation à la hausse suite à la déclaration de la clientèle.

Mme Brunelle se questionne sur les allocations et les services reçus dans l'école. Mme Normandin explique que ces budgets sont offerts en fonction de la clientèle de l'école.

Mme Hébert s'informe sur le pouvoir du parent de faire appel au service d'un orthopédagogue. Mme Normandin explique comment les interventions doivent répondre au processus de Réponse A l'Intervention (RAI) : a) donner des enseignements qui répondent à 80 % des besoins des élèves, puis b) des interventions adaptées à un certain nombre d'élèves dans la classe et ensuite, c) des services individualisés.

Mme Charland explique que la classe et l'enseignant doivent être les premiers intervenants qui offrent des pratiques gagnantes préventives dans l'enseignement. Mme Charland explique que ces pratiques sont mises en place depuis l'an passé.

Mme Lafond rapporte que certains services sont offerts avec des délais pour les élèves en besoin.

Le CÉ se montre mécontent de cette baisse si importante des budgets et souhaite un suivi sur cette décision.

Mme Simoneau sera mandatée pour soulever cette question à la prochaine rencontre du comité de parent (anciennement Comité du Réseau Ouest).

Mme Mastro Monaco se montre en désaccord avec les critères énoncés pour l'attribution des montants « L'Opération Solidarité ».

5.1.5 Service de garde

Mme Faner discute de l'horaire du service de garde qui a changé; elle rappelle les heures d'ouverture. Cette décision de fermer les portes des bureaux administratifs à certaines heures de la journée pour consacrer plus de temps aux tâches administratives. Le public se présentait de 7 h 30 le matin à 18 h le soir ce qui permettait peu de temps. Elle est également plus présente sur le terrain pour assister les intervenants. À la demande de la direction, étant donné les heures d'ouverture du secrétariat, il y a toujours une personne au bureau du service de garde quand le secrétariat est fermé.

Deux mamans vont poursuivre le mandat Mme Nafa et Lucia Contreras. Il y a des demandes des parents pour l'efficacité du service de garde. Il y a des demandes d'une autre directrice d'école qui veut venir voir comment fonctionne le service de garde à l'école Marc Favreau parce qu'il semble très organisé et efficace pour l'administration, notamment pour les comptes à recevoir.

5.1.6 Déclaration de principes sur le civisme et l'éthique à la CSDM

5.1.7 Plan d'action pour contrer l'intimidation et la violence

5.1.8 Fondation

Les points 5.1.6, 5.1.7 et 5.1.8 sont reportés à la prochaine réunion.

5.2 Dossiers à approuver :

5.2.1 Calendrier des réunions

Le CÉ discute des dates et souhaite que les réunions soient en alternance les lundis et mercredis. Les dates sont établies comme suit : 13 novembre 2013; au besoin le 4 décembre 2013; 20 janvier 2014 19 février 2014 7 avril 2014 21 mai 2014 9 juin 2014 (exceptionnellement débutant à 17h, cette date est à confirmer). Le calendrier des rencontres est adopté.

5.2.2 Sorties éducatives

Le CÉ approuve les sorties éducatives jusqu'au 13 novembre 2013, mais souhaite être informé sur les coûts de ces sorties.

Mme Normandin explique que les enfants vont aux sorties, peu importe la capacité de payer des familles. Mme Normandin pourrait, dans des situations extrêmes, limiter l'accès aux sorties dans les familles où les parents présentent des difficultés majeures à rencontrer leurs obligations financières envers l'école.

5.2.3 Campagne de financement

Les diners-pizzas seront maintenant offerts deux fois par mois. Il pourrait aussi y avoir des pizzas offertes aux soirées des réunions des parents (lors de la remise des bulletins). Il y a trois mamans impliquées à l'école pour les pizzas. Les pizzas sont commandées à l'avance (plus de 50 pizzas sont commandées). Catherine Cellier suggère que les enseignants fassent un rappel dans leurs classes. Mme Charland suggère que les parents puissent payer à l'avance pour l'année. Le menu génération sera coordonné avec les repas pizza. De plus, les repas traiteurs seront annulés ces jours-là.

Le CÉ approuve cette campagne de financement deux fois par mois et lors des réunions des parents.

5.2.4 Leucan

Par tradition, l'école appuie la cause de Leucan par des tirelires portées au cou des enfants lors de l'Halloween.

5.2.5 Guitare – activité parascolaire

Le CÉ approuve les activités de guitare de 18 élèves par M. Mathieu l'enseignant de musique.

5.2.6 Frais de vie du CÉ

Le CÉ a un budget de 400 \$ qui peut être utilisé à la discrétion du CÉ.

Il y a également un budget de 400 \$ qui est attribué pour des formations. Ces budgets peuvent aussi être utilisés pour l'achat de matériel. Au comité de parent, il y a des formations pour les parents, mais plusieurs parents trouvent les rencontres trop loin et donc ne participent pas à ces formations. L'an dernier il y a eu une formation en littérature pour les parents. L'an dernier un besoin avait été formulé pour sensibiliser les parents sur la cyberintimidation.

Le CÉ suggère que nous nous prononcions à la prochaine réunion sur ce point.

6. Comité des parents

Mme Simoneau annonce que la première rencontre du Comité de parent aura lieu le 21 octobre 2013.

7. Levée de la séance

Mourad Debbabi
Président du conseil d'établissement

Marie-Josée Normandin
Directrice